



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Service ARCHIVES

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A UNE MISSION DE REMPLACEMENT DE L'ARCHIVISTE DE VILLEBON-SUR-YVETTE

Associé à la proposition 24-05488
Délibération du conseil municipal n°DEL 2024-06-046 du 25 juin 2024

1. Objectifs de la mission :

Je, soussigné Victor DA SILVA, Maire de Villebon-sur-Yvette, souhaite la mise à disposition d'un archiviste du Centre Interdépartemental de Gestion pour le remplacement de l'archiviste communal, à raison de 20 journées de 8 heures par an, pour un coût estimé de 7 600 € environ.

2. Conditions d'intervention :

Je prends note que l'intervention d'un archiviste est soumise à la mise à disposition d'un local de travail sain respectant les normes en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

La commune de Villebon-sur-Yvette s'engage à accueillir l'archiviste dans le respect de ces conditions, faute de quoi l'intervention pourrait être reportée ou annulée.

3. Délai d'intervention :

La mission débutera fin juin 2024, permettant le tuilage avec l'archiviste communal en poste.

Fait à Villebon-sur-Yvette, le 26 juin 2024

Le Maire



Victor DA SILVA